

# Bateau école de Saint-Malo

## CONTRAT DE FORMATION A LA CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

Décret n°2007-1167 du 2 août 2007 - Art 25

Entre, Bateau Ecole de Saint Malo, 49 Quai Duguay-Trouin, 35400 Saint Malo

N° Agrément : 035026/2010

Délivré par : Direction des Affaires Maritimes de Saint-Malo

Police d'assurance (**compagnie**) : AXA N° de contrat : 475 269 48 04

N° de SIRET : RCS Saint Malo 523 899 490 – N° de gestion 2010 B 408

Représenté par M. : Philippe Lemarchand et Pierre Pinson

Agissant en qualité d'exploitants d'un établissement d'enseignement à la conduite des bateaux de plaisance à moteur

Et Melle, Mme, M : .....

Né(e) le : .....à : .....

Adresse : .....

Tél : ..... Tél. mobile : ..... Email : .....

### Il est convenu ce qui suit :

Le présent contrat a pour objet la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur, option côtière fluviale

Ce contrat est conclu pour une durée maximale de 6 mois, à compter de la date de signature. Passé ce délais, le contrat devra être renégocié

FORMATEURS : L'établissement atteste que le ou les formateurs ci après ont été déclarés auprès des Affaires Maritimes

Philippe Lemarchand N° d'autorisation d'enseigner 22077 DML 35

Pierre Pinson N° d'autorisation d'enseigner 21241 DML 35

Nature des prestations :

Cours collectifs en salle : 9 heures, dont 1h30 dédiée à la sécurité et à l'utilisation de la VHF

Cours pratique : 2 heures de barre individuelle à bord de notre vedette Antarès 580 LOXO agréé par les Affaires Maritimes de Saint-Malo

Matériels fournis : livre de code, livret candidat, code easyweb.

PRIX TOTAL TTC :

Fait à .....le ..... / 20 en double exemplaire

Signature de l'élève  
Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Signature du représentant légal pour les mineurs  
Précédé de la mention "Lu et approuvé"

Signature du responsable de Bateau école de Saint Malo